NOUVELLE-ORLÉANS;
[illegible] MATIN, 29 MAI.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR
[illegible] DE GERVAN.

DEUXIÈME PARTIE.

[illegible]

—Ah! vous me connaissez donc?.... Eh bien! vous demandez leur fausseté quand on les fera valoir contre le possesseur actuel de Ferrandes.

—Mais les avez-vous vus?.... qui vous les a montrés?.... en quelles mains sont-ils?

—Ah! vous m'en demandez trop! répondit la jeune femme, qui, ayant réussi à frapper de terreur l'âme de son beau-frère par les mots détaillés que le hasard lui avait révélés, estimait la nécessité de ne pas s'expliquer davantage.... Mais si je ne puis satisfaire votre curiosité sur certains points de cette affaire, ajouta-t-elle avec un accent sourire de triomphe, je veux au moins vous donner un avis utile: Vous voyez donc les risques que vous courez à heurter de front ma volonté; mais cédez-lui, et je me tais pour la vie sur ce secret terrible! Je fais plus: vous et votre père, vous êtes à la recherche d'un trésor immense, enfoui dans les souterrains de Ferrandes...... eh bien! je vous indiquerai l'endroit où il se trouve.

—Quoi! vous sauriez!.... s'écria le jeune homme stupéfait.

[illegible]

—Vous concevez, Armande, que je ne suis nullement disposé à engager une lutte avec une femme, et surtout avec vous.... Sans doute, j'aurai à vous demander une explication sur les choses incompréhensibles dont vous venez de parler au sujet de Marguerite Gallois; mais, pour le moment, comme il n'y a plus moyen de combattre le projet que vous venez de concevoir, je vous cède la place...... toutefois, je vous déclare que vous ne sauriez compter sur mon concours pour la réussite de votre entreprise.

—J'exige seulement que vous ne fassiez rien par vous-même pour rendre cette réussite impossible.

—Eh bien! soit!

[illegible]

—Et encore!

[illegible]

—Allons, je me tais...... Vous n'avez plus rien à me demander?

—..... une chose encore.

[illegible]

—Et!...... Maintenant, séparons-nous.

[illegible]

(La suite au prochain numéro.)

Ligne [illegible]

[illegible] Bureaux de la Compagnie [illegible]

Poch et le Havre, touchant à Brest.

[illegible]	[illegible]	SAMEDI, 2 juin.
VILLE DE PARIS	Surmont	SAMEDI, 16 juin.
LAFAYETTE	Lemarié	SAMEDI, 30 juin.
NAPOLEON III	Bocande	SAMEDI, 14 juillet.

Prix du passage en or.

Première classe, $[illegible]; Seconde classe, $[illegible], y compris le vin de table. [illegible]

[illegible]

Les passagers seront visités par la Douane à leur départ.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,

Bureau transporté du No [illegible], No 58, Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 35 Carondelet.

A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel.

Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant [illegible] pour France peuvent obtenir ici leurs billets, de passage, sans écrire ou télégraphier à New-York, en s'adressant à M. V. Perrilliat, No 35, Carondelet.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des États-Unis.—Ligne Morgan.

Passage pour Galveston...................$[illegible]

" " Pour Indianola.........................$[illegible]

Frêt pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux taux de Galveston d'après le nouveau tarif.

Le frêt est livré à Lavaca, par des bateaux d'allége, sans frais extra.

Départ, MERCREDI, 30 [illegible] à 8 heures du matin.

Le steamer MORGAN,

en fer, à basse pression et à aubes, Commandant John T. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue Stanislas.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Trois steamers de cette ligne transportent les malles des États-Unis, partant régulièrement ainsi qu'il est annoncé. L'heure des départs étant à bord que quand elles ont été dûment consignées.

Un steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.

[illegible]

commerce de la Nlle-Orléans et de Mobile,

—Départ tous les jours—

STEAMERS DE LA MALLE DES ÉTATS-UNIS, LIGNE MORGAN.

POUR MOBILE.

Départ: MARDI 29 mai, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M., du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf [illegible]

[illegible]

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent jusqu'à 3 heures et demie P. M.

Le frêt est pris à des taux modérés [illegible]

L'huile de charbon n'est reçue que dans des contenants en fer-blanc.

I. N. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le steamer CAMELIA, [illegible] A. P. Bourdeau, [illegible]

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures A. M., du chemin de fer Pontchartrain.

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il partira d'OCEAN SPRINGS

Les DIMANCHES SOIR.

Les LUNDIS SOIR.

Les MERCREDIS SOIR.

Les VENDREDIS MATIN.

[illegible]

Le samedi à 8 [illegible] POSITIVEMENT [illegible]

CORN. M. SORIA, [illegible] Carondelet, No 26.

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

CERES.

[illegible]

LEACH & PERKINS, Au coin des rues Carondelet et Gravier.

POUR LES ATTAKAPAS [illegible]

[illegible]

B. MONTAGNE, rue St. Louis No 21.

COMO & SMITH, rue Canal, No 99.

POUR LES ATTAKAPAS [illegible] THOMSON [illegible]

[illegible]

J. B. CARLIN, Agent, 25, Vieille-Levée.

[illegible] GREY EAGLE [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud

A partir de ce jour, cette compagnie [illegible] des primes. JOHN J. KEATH, Secrétaire.

PAUL W. COLLENS, Juge de la Troisième Cour de Justice-de-Paix pour la Paroisse d'Orléans.

BUREAU: No 22 Passage de la Bourse, à l'angle de la rue de la Douane, au premier.

[illegible]

LEON PIERRE,

27......Rue du Faubourg-Poissonnière......27

COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR.

A PARIS.

[illegible]

LEON PIERRE & Cie.

INSTITUT LOQUET

Pensionnat et Externat de Demoiselles, Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 221, entre les rues Julia et St. Joseph.

Pour les prospectus et les conditions, s'adresser à la Principale, au No 212 de la rue St-Charles.

INSTITUTION

240, 242, 244.......Rue Rampart......240, 242, 244

EXTERNAT ET INTERNAT.

MR L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir [illegible]

[illegible]

INSTITUT ST-CHARLES

POUR

LES JEUNES DEMOISELLES,

164..Rue Bourbon, vis-à-vis l'Opéra..164

MESDAMES [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme [illegible]SSON,

73......RUE DAUPHINE......273

[illegible]

HOTEL DE [illegible] ST-LOUIS,

[illegible]

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No [illegible], rue Gravier, entre St-Charles et Camp.

Capital [illegible]

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de rivière et de terre [illegible]

C. F. BORSTEL, Vice-Président. | D. MICHEL, Président.

H. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

[illegible]

A VENDRE.

Un magnifique PIANO A QUEUE, de PLEYEL [illegible]

PASTILLES DIGESTIVES DE BURIN DU BUISSON

PHARMACIEN, LAURÉAT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS.

[illegible] guérir, d'une manière rapide et sûre, les Gastrites, Gastralgies, Maux d'estomac, les Maladies du foie, des reins et des intestins. — Sous leur influence, les Pituites, Aigreurs, Renvois de gaz, Jaunisse, Maux de tête, Migraines provenant de mauvaises digestions, cessent comme par enchantement, et les malades recouvrent l'appétit, la force et l'appétit. Cette nouvelle découverte, qui se présente sous les auspices médicaux et scientifiques les plus sérieux, est d'une parfaite innocuité, s'administre sans le moindre inconvénient aux personnes délicates, et remplace avec le plus grand avantage les Pastilles et Eaux minérales de Vichy, Spa, Bussang, Pougues, etc.

Dépôt général: à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillet, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

Les Pastilles et [illegible] chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Douane.

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO

GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Nouveau traitement exclusivement végétal, préparé avec les feuilles de Matico, arbre du Pérou, pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et écoulements de toute nature, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. La plupart des médecins de Paris ont renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'Injection s'emploie au début de l'écoulement, et ne provoque ni douleurs ni cuissons; les Capsules dans tous les cas où l'on préfère les médicaments internes et surtout dans ceux chroniques et invétérés, qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbes et autres injections à base métallique, qui sont toutes dangereuses. L'emploi simultané de ces deux produits constitue une médication très-active.

Dépôt général: à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillet, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

L'Injection et capsules Matico se trouvent également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Douane.

BANDAGES A VIS DE PRESSION

ET A BELIÈRE

Le seul qui ait obtenu de grands résultats jusqu'à ce jour; au moyen de cette vis de pression, la personne peut elle-même donner à la pelote plus ou moins de volume, nécessaire à l'intensité de la hernie. La BELIÈRE sert à donner de l'inclinaison à la pelote, selon les dispositions du bassin de la personne, et en même temps comprimer de bas en haut, afin d'empêcher la descente dans le scrotum.

BANDAGES à brisures à pont et pivot excentrique approuvés supérieurs à ceux anglais et autres par l'Académie impériale de Médecine de Paris.

Maison BURAT & Cie, médecin-chirurgien-herniaire de la Marine impériale; LORIOL, bandagiste-herniaire, et ancien associé, RUE MANDAR, 13 et 14, PARIS. Médaille à l'Exposition de Londres, la seule décernée à cette industrie.—Dépôt à la Nlle-Orléans chez M. DUCONGÉ, pharmacien-droguiste.

Médaille d'OR & Prix de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS.

Cet ELIXIR TONIQUE et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la réunion complète des principes des trois quinquinas. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies, dyspepsie, épuisement, manque d'appétit, et toutes les affections fébriles.

QUINA LAROCHE iodé; dito ferrugineux.

DÉPOT A PARIS, 15, rue Drouot.

NLLE-ORLÉANS, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129; chez M. DUCONGÉ droguiste, et dans toutes les pharmacies.

H. GALANTE & Cie.,

20, PLACE DAUPHINE, A PARIS

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,

Appareils chirurgicaux en caoutchouc galvanisé BANDAGES, ORTHOPÉDIE, etc., maison recommandable par sa fabrication, ayant obtenu des médailles aux expositions de Londres, Paris, Porto, etc. à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé.

JACKSON STORE.

Encoignure Chartres et Ste-Anne.

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants, reçus par les derniers arrivages d'Europe et du Nord que nous vendons au plus bas prix du marché:

[illegible]

TURCOTTE & LAROSE.

P. J. PAVY,

Facteur de Coton

ET

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

[illegible]

HOTEL DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Lagier.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 9 h. à 11½ h. Dîner, de 4 h. à 6 h. Chambres meublées. Bains. Billards [illegible]. Prix modérés. On parle Français, Anglais et Espagnol.

Formation de Société.

M. J. GOLDSTEIN (de la maison O. TALAMON, DESCOMBES & CO.), [illegible] LEVY, DIETER & CO.

Nlle-Orléans, 1er mai 1866.

Nous référant à l'avis ci-dessus, nous avons le plaisir d'informer nos amis que nous sommes prêts à recevoir les ordres qu'ils voudront bien nous transmettre pour les achats de marchandises sur les marchés européens. Ces ordres recevront l'attention toute spéciale de notre sieur GOLDSTEIN.

LEVY, DIETER & CO.

Nlle-Orléans, 1er mai 1866.

JAMES H. LEVY. ARMAND D. DIETER. J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,

Marchands-Commissionnaires,

27, Rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et [illegible]

LEVY, DIETER & CO.

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160..........RUE STE-ANNE..........160.

ÉTANT sur le point de [illegible] BILLARDS [illegible] KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se servir.

[illegible]

E. RICHARD, Boîte 1710, Bureau de Poste de la Nlle Orléans.

B. ANTOGNINI,

FABRICANT DE BILLARDS

Avec coussins à combinaison (brevetés.)

15..........RUE CONTI..........15

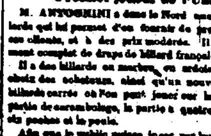

M. ANTOGNINI continue la même genre d'affaires. Tout ce qui concerne les billards se trouve dans son établissement, et entre autres articles des COUSSINS supérieurs à tous ceux employés jusqu'à ce moment. Ces COUSSINS, qui sont sans pareils, sont brevetés et sont reconnus comme supérieurs par le célèbre

C. BERGER,

Premier joueur de l'Univers.

M. ANTOGNINI a dans le Nord une fabrique de billards qui lui permet d'en fournir de première qualité à ses clients, et à des prix modérés. Il tient un assortiment complet de draps de billard français et américain.

Il a des billards en marbre, en ardoise et en bois, au choix des acheteurs, ainsi qu'un nouveau système de billards carrés où l'on peut jouer sur la même table la partie de carambolage, la partie à quatre poches, celle six poches et la poule.

Afin que le public puisse juger par lui-même, M. Antognini a toujours un billard que l'on peut essayer. Il vend aussi des jeux de LOTO complets et tout ce qui sert à fournir les billards.

M. ANTOGNINI ayant visité les meilleures fabriques du Nord, et au courant des derniers perfectionnements peut livrer des billards égaux à ceux confectionnés au Nord.

M. ANTOGNINI tient aussi ROULETTES à doubles cylindres et JETONS; Billes et Quilles de TEN PIN ALLEY.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'État de la Louisiane.—A tous ceux, qui ces présentes concernent, salut. Attendu que James Hayes Jones ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, [illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain terrain situé au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No Vingt, lequel est compris entre les rues du Canal, Claiborne, [illegible]

[illegible]

Témoin l'Honorable E. T. FELLOWES, Juge de la susdite Cour, ce 11 mai 1866.

O. CHALON, Député Greffier.

JOSEPH H. STOCKLEY vs SES CRÉANCIERS et les Créanciers de STOCKLEY & DELAVALLADE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. — SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,[illegible] [illegible]

Par ordre de la Cour, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

M. WOLF & CO. vs. JOS. ALTSCHULL.

CINQUIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No. 15,983—En vertu d'un ordre de saisie et vente, rendu le 24 mai 1866, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le SAMEDI, neuf de Juin 1866, à 10 heures du matin, à mon entrepôt, No 28, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

	MARQUES.
6 barillets de cloux,	Joseph Altschull.
4 caisses quincaillerie,	T. H. & J. M. Allen.
1 bidon d'huile,	Altschull.
1 barillet divers,	T. H. & J. M. Allen.
1 do whiskey,	do
1 barils de mélasse,	do
2 ½ barils do	do
16 barils de farine,	do
2 do de sucre,	do
1 boucaut de jambons,	do
1 baril de pommes de terre,	do
1 boîte de fromage,	do
2 sacs de plomb,	do
1 rames de papier à enveloppes,	do
4 sacs de café,	do
1 plaque de fer,	Joseph Altschull

Une grande caisse contenant les marchandises dont l'énumération suit—

6	pièces coton,		[illegible]
5	do	de [illegible] (prints),	[illegible]
2	do	do (ticking),	[illegible]
6	do	do (prints),	[illegible]
5	do	mousseline suisse,	[illegible]
2	do	coton,	[illegible]
2	do	cotonnade,	[illegible]
4	do	coutil,	[illegible]
1	paire de bottes.		

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mrs. L. O. MARKS vs. S. F. MARKS.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 8,627—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le SAMEDI, trente juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs HENRY E. SPEARING.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,118—En vertu d'un writ de [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs JOSEPH S. CUCULLU.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,170—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le VENDREDI, quinze de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. JOSEPH LLADO.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,186—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le VENDREDI, quinze de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

DUNN, HOWE & CO. vs le Bateau à vapeur THOMAS POWELL et ses propriétaires.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS.

VENTES JUDICIAIRES.

LA VEUVE A. LORY vs UNE BAROUCHE ET UNE VOITURE.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 15,790.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le Mercredi, six de juin 1866, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, No 138, rue des Remparts entre celles de St-Pierre et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Une BAROUCHE voiture à quatre places, et une VOITURE à quatre places, ayant les lettres C F, peintes et dorées sur chacune des portes de la dite voiture.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JAMES McKENZIE vs ROBERT S. BELL.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

T. EMILE SOURDES vs. SES CRÉANCIERS et les créanciers de Sourdes & Chancelier.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, quatre de juin 1866, à dix heures du matin, sur les lieux [illegible]

Fonds d'un MAGASIN DE MUSIQUE situé rue de Chartres, No 61, dans le Deuxième District de cette ville.

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. MONKS & COBB vs JOHN F. CADY.

LES MÊMES vs. LE MÊME.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 16,677 & 15,[illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procèderai le MARDI, vingt-neuf mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOSEPH TROTOT vs. la demoiselle FRANÇOISE SYLVA FRIQUEPOT D'ARUSMONT.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—[illegible] le MERCREDI 20 de JUIN 1866, à 10 1/2 heures, sur les lieux, rue Dryades, No 165, à la vente publique et adjudication de

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. LA DAME THOMAS WILLIAMS (SARAH PROCTOR.)

QUATRIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans.—No 17,172—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] je procèderai le VENDREDI vingt-deux juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

MADELEINE VUCHER, femme de A. F. Schneider vs ses créanciers—No 27,[illegible]

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par ces présentes donné aux créanciers de l'insolvable, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, J. O. CHALON, Député Greffier.

Succession de PATRICK M CAIN—No 27,[illegible]

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Dennis Duggan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Patrick M Cain, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de GASPARD COCKS—No 26,026.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que William Perry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration à la succession de feu Gaspard Cocks, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de EDWARD C. ALEXANDER—No 27,027

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Chas. E. [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration à la succession de feu Edward C Alexander décédé intestat. [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de THOMAS TORMEY et PATRICK TORMEY—No 27,021

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. J. Tormey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas Tormey et Patrick Tormey, décédés intestat. [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de Mme Vve M. L. EHRLICH.—No 26,116—

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes intéressées [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de ISABELLA HAISER.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES B. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No [illegible] rue Canal, près de la rue [illegible]

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,

79......RUE DE CHARTRES......79

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Ambassadeurs.

CHAMBRES GARNIES. [illegible]

M. Victor Béro

Vient d'acheter le magnifique Hôtel de Carrollton tenu auparavant par Peter Wilson; il a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvrira son RESTAURANT, le 10 du mois de Juin, au prix modéré pour satisfaire le public.

Dentiers complets, pour $50, dents posées et opérations sans douleur.

No 2........Le Dr. SPYER, dentiste........No 2

—Coin Camp et Canal.—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et posées mieux que les autres. Les opérations n'étant point nécessaires, la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 180......RUE DU CANAL......180 entre Bourgogne et Remparts, on lit opérations dans la Faculté de dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM.

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend que ce qu'un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire apprécier un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. [illegible]

[illegible] 69 rue Commune.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et toutes syphilitiques, &c., sont radicalement guéris par l'emploi des médicaments recommandés par le Dr. VERGE. [illegible]

GAUDOZ Jr, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des États-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.

RAPHAEL BELTRAN,

GROCERIES EN GROS.

Vieille-Levée No 161, entre St-Louis et Conti.

SUCRES, Mélasse, Porc, Graines, Farine, &c., constamment en magasin [illegible]

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 26 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, [illegible]

AVIS.

DU consentement mutuel des soussignés, associés de la maison Belloco, Noblom & Co, la société qui existait jusqu'ici entre eux étant expirée par limitation, la dite société est maintenant dissoute. La liquidation en sera faite, conjointement, à MM. Pierre Roy et Auguste F. Noblom.

VEUVE J. B. BELLOCQ, AUGUSTE F. NOBLOM, PIERRE ROY.

Nlle-Orléans, ce 30 avril 1866.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER. PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution [illegible]

[illegible]

[illegible] pour Chargement [illegible]

PAR [illegible]

MARDI, 29 courant, à [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente.

PAR S. GUINAULT.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

MEUBLES—MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau coin Bienville et passage de la Bourse.

MARDI, 29 mai 1866, il sera vendu, à 3 heures de l'après-midi, rue Dauphine, No [illegible], entre Rampart et Frères—

Un lot de meubles de ménage, consistant en bois de lits et literie, armoires, tables, chaises, ornements pour cheminées, valeur verrerie, &c.

[illegible] 400 bouteilles vides, à vin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Établissement de ferblanterie.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi 29 mai 1866, à 11 heures du matin, rue de Chartres, près de la rue St-Louis—

Le fonds d'un magasin de ferblanteries assorties, de jouets, d'instruments de musique, &c., &c.

Conditions—comptant.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Cté E. ROYER, encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 30 mai 1866, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, à Carrollton, sur le Canal Avenue, chez Tailleur, qui se retire des affaires, pour cause de départ—

64 belles vaches laitières, 19 ayant veaux et les autres au moment de vêler.

1 taureau,

4 chevaux,

2 charrettes à lait et une à provisions,

Les ustensiles, les baquets, bidons, &c, ainsi que tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant et au-dessus de $300 un an de crédit, en billets endossés à satisfaction. On donnera la chevalerie au plus fort acquéreur.

Les acheteurs sont priés de se rendre à heure fixe, attendu que la vente commencera à l'heure, précise, à 10½ heures.

PAR MC CERREN & CO.

Vente positive et sans réserve, d'une jolie résidence cottage à Mandeville.

PAR McCERREN & CO.,

G. W. McCERREN, encanteur,

Bureau, Masonic Hall.

IL sera vendu, à l'enchère publique, samedi, 2 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale,—

Une jolie résidence cottage à Mandeville.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des États-Unis; le reste à 12 mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque sur la propriété vendue.

On peut se voir le plan au bureau des encanteurs, au Masonic Hall.

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches [illegible]

PAR VINCENT & CO.,

Wm. P. VINCENT, encanteur,

IL sera vendu, mardi, 29 courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 29 de la rue de Chartres—

[illegible]

—Également—

100 lots de coutellerie [illegible]

PAR HOFFMAN & MARKS.

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE

De 450 caisses de bottes, souliers, brodequins, Russets et pantoufles.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 30.

MARDI, 29 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres, il sera vendu—

450 caisses de bottes, souliers, brodequins, Russets et pantoufles, comprenant un bel assortiment, tel que—

Bottes en peau de veau, pour hommes et jeunes gens.

Balmorals pour dames et pour demoiselles.

Guêtres et Balmoral, Congrès pour Dames.

Guêtres Congress, pour jeunes garçons.

Brodequins pour hommes et jeunes garçons.

Russets et pantoufles, &c.

Cette vente mérite l'attention des acheteurs, car tous les articles sont en bon état et seront vendus sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente.

PAR D. E. MORPHY.

CIGARES—CIGARES.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 29 mai 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

7000 cigares Favoris.

Lyon

Actividad.

Conditions—Comptant.

TOURNÉ ET NEUBERGER.

Succession de Louis Cardeuffe.

Groceries, Liqueurs, &c

PAR TOURNÉ & NEUBERGER,

EUGÈNE TOURNÉ, encanteur,

37, rue Carondelet.

VENDREDI, 8 juin 1866, à 11 heures A. M. il sera vendu, à l'encoignure des rues Douane et Franklin en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 25 mai 1866, pour le compte de la dite succession—

Le stock du dit magasin, consistant en vin rouge, conserves, huile d'olives, liqueurs, champagne, vin blanc, cognac, vitriers, comptoir, étagères, &c.

Conditions—Comptant, en billets des États-Unis.

PAR WM. SYER.

Grand salon de tir No 80, rue St-Charles, près de la place Commerciale.

Succession de Robert Coburn—No 26,926.

PAR WILLIAM SYER, Encanteur.

Bureau, No 21, Place Commerciale.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 4 mai 1866, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, No 80, rue St-Charles, SAMEDI, le 2 juin 1866, à onze heures du matin, le contenu du dit tir comprenant—

Carabines, fusils à vent, pistolets de duels, revolvers, buts, installations de gaz, tableaux, et les installations du magasin de livres sur le devant—Aussi le bail de l'établissement.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des États-Unis.

Succession de Cyrus Zuck.—No 25,923.

Propriété foncière améliorée dans le Premier District.

PAR Wm P. SYER, encanteur.

Bureau No 21 Place Commerciale.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,923, daté du 27 avril 1866, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, mardi le 29 mai 1866, à midi, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Edward, Thalia, [illegible] et St-Thomas [illegible]

[illegible]

Magasin en briques, à trois étages.

No. 23, rue du Canal, connue comme le ICE HOUSE, entre les rues Peters et Front.

Succession de CHARLES MONCURE, dans l'affaire de la mineure KATE MONCURE—Second District Judiciaire de la Louisiane, paroisse Plaquemines.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, encanteur,

Bureau—No 47 rue Carondelet.

MERCREDI, le 30 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de Bienville, [illegible]

UN TERRAIN situé sur la rue du Canal, dans le Second District [illegible] No 23 rue du Canal, connu comme le ICE HOUSE.

[illegible]

PAR GARDNER SMITH & CO.

Succession de Nicholas Wolfe Sr., sa femme et ses enfants—No 26,911.

Maison dans la rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Toulouse, près du Vieux Bassin.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co.

GARDNER SMITH, encanteur.

Bureau, No 54 du Camp.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 16 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mai 1866 [illegible]

Un terrain avec les bâtisses, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Toulouse et St-Louis. [illegible]

[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.

MEUBLES! MEUBLES!

Outils de chaudronniers, cuivre, fers, établis, &c. Meubles acajou et noyer, ustensils de cuisine, &c., pour cause de départ.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,

Salle d'encan No 94, rue de Chartres.

JEUDI prochain, 31 de MAI, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, au No 13 rue Conti, entre Chartres et Levée, le fonds d'un établissement de chaudronnier [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

—Également—

Une machine à coudre [illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de M. M. E. Montreuil, épouse décédée de L. Millaudon.

Terrains vagues dans la Ville de Carrollton.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No 20 rue Carondelet.

JEUDI 28 juin 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 28 novembre 1865, les terrains suivants, appartenant à ladite succession, situés à Carrollton:

1o—35 lots de terre dans l'îlet No 1 borné par les rues Lower line, Public road, Levée et General Scott, désignés par les Nos 1 à 35 inclusivement.

2o—7 lots de terre dans l'îlet No 3 borné par les rues General Scott, Millaudon, Levée et Public road, et désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.

3o—16 lots de terre dans l'îlet No 4 borné par les rues Clinton, Millaudon, Levée et Public road, et désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement.

Les trois îlets ci-dessus seront vendus avec le droit de batture sur le fleuve.

4o—17 lots de terre dans l'îlet No 2 borné par les rues Levée, Lower line, General Scott et Oliver, et désignés par les Nos 7 à 22 inclusivement et le No 23.

5o—7 lots de terre dans l'îlet No 5 borné par les rues Levée, General Scott, Oliver et Millaudon, et désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.

6o—16 lots de terre dans l'îlet No 8 borné par les rues Wall, Millaudon, Clinton et Levee, et désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement.

7o—16 lots de terre dans l'îlet No 12 borné par les rues Wall, Clinton, Millaudon et Esther, et désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement.

8o—16 lots de terre dans l'îlet No 13 borné par les rues Esther, Wall, Millaudon et General Scott, et désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement.

9o—15 lots de terre dans l'îlet No 14 borné par les rues Wall, Esther, General Scott et Lower line, et désignés par les Nos 1 à 15 inclusivement.

10o—13 lots de terre dans l'îlet No 15 borné par les rues Ann, Esther, Millaudon et Clinton, et désignés par les Nos 13 à 25 inclusivement.

11o—20 lots de terre dans l'îlet No 16 borné par les rues Ann, Esther, Millaudon et Clinton, et désignés par les Nos 1 à 20 inclusivement.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse huit jours avant la vente.

Termes et Conditions—La moitié payable comptant en billets du Trésor des États-Unis, et la balance à 12 mois de crédit, en billets portant 8 0/0 de la date à leur échéance, et 8 0/0 depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront hypothèque spéciale sur la propriété et seront faits à l'ordre des acquéreurs et payables à la banque du Canal, à la Nlle Orléans. Les acquéreurs auront le droit de payer le tout au comptant. Actes de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des États-Unis.

Loterie

DE L'ÉTAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT......$100,000.

LOTERIE DE L'ÉTAT DU KENTUCKY,

Classe B.—Pour être tirée à COVINGTON, KY. JEUDI, 31 mai 1866.

Seulement 30,000 numéros......[illegible] lots.

PLAN.

1 lot de	$100,000	est		$100,000
1 lot de	50,000	est		50,000
1 lot de	25,000	est		25,000
1 lot de	10,000	est		10,000
1 lot de	5,000	est		5,000
1 lot de	4,000	est		4,000
1 lot de	3,000	est		3,000
20 lots de	1,000	sont		20,000
30 lots de	500	sont		15,000
150 lots de	300	sont		45,000
150 lots de	200	sont		30,000
180 lots de	200	sont		36,000

—Approximations.—

[illegible]

CHAS T. HOWARD, [illegible]

PERKINS & FRIEDLANDER,

[illegible]

SUCCESSION DE GILBERT S. HAWKINS,

[illegible] Rues [illegible] par Cramer & Co, entre les rues de Chartres et Dorsière.

—AUSSI—

Quatre terrains sur les rues Commune et Magnolia.

Un îlet de terre à Rickerville.

SUCCESSION DE GILBERT S. HAWKINS, décédé.

Deuxième Cour de District—No 21,270.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. Walton, encanteur,

Bureau No 47 rue Carondelet.

MERCREDI, LE 30 MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible]

1o UN CERTAIN TERRAIN, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Union et Gravier, désigné comme le terrain No 8. [illegible]

Les améliorations sur ce terrain consistent EN UN EXCELLENT MAGASIN A QUATRE ÉTAGES A L'ÉPREUVE DU FEU; [illegible]

3o UN CERTAIN TERRAIN, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Canal, Phillipa et Commune, [illegible]

Les améliorations consistent en une MAISON EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES AVEC SOUS-BASSEMENT sur la rue du Canal, [illegible]

[illegible] UN MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES [illegible]

4o—La moitié indivise de quatre terrains, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Locust (autrefois Sainte-Marie), Magnolia (autrefois St-Marc) et Gravier, [illegible]

Le terrain No 2 mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Commune, [illegible]

Les améliorations sur ce terrain consistent en UNE MAISON DOUBLE A UN ÉTAGE avec mansarde. [illegible]

LES TERRAINS Nos 4 5 et 6, sont vides et se touchent et mesurent chacun 25 pieds 10 pouces de face à la rue Magnolia, sur 118 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

La moitié indivise des propriétés Nos 3 et 4 décrites en dernier lieu, appartenant aux héritiers de Gilbert S. Hawkins, [illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans Rickerville, Paroisse Jefferson, désigné par le No 70, sur un plan dressé par R. Buisson et W. J. Thompson, [illegible]

Conditions—Les acquéreurs respectivement auront à payer la moitié comptant en billets du Trésor des États-Unis, la balance en paiements égaux à un crédit d'un et deux ans, [illegible]

Actes de vente pardevant William Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des États-Unis.

Actions de la Banque de la Louisiane—Scrip des Compagnies d'Assurance Mutuelle du Home, du Crescent et du Sun.

SUCCESSION DE H. F. McKENNA, DÉCÉDÉ.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 47, coin Union.

MERCREDI, LE 30 MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, [illegible]

30 Actions du Fonds Capital de la Banque de la Louisiane.

[illegible]

Succession de GILBERT S. HAWKINS, décédé.

Actions de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans; billets de la banque de la Louisiane. Scrip des compagnies d'assurance du Crescent; des Citoyens et des Marchands.

Actions dans l'association au Odd Fellow's Hall.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 47

MERCREDI, 30 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dossier de la Cour, No 21,270 et pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

50 actions du fonds capital de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

SCRIP

de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible]

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens—[illegible]

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—[illegible]

Certificat No 226, pour 10 actions de l'association au Odd Fellow's Hall.

Quinze cents piastres en billets de la banque de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Seconde et dernière adjudication.

Un morceau de terre de valeur adjoignant la ville de Tangipaho, sur la ligne du "New-Orleans, Jackson & Great Northern Railroad. Un îlet de terre à Carrollton. Terres sur la Grande Ile, Barataria.

Succession H. M. Summers, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans No 25,471

PAR WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, 47, rue Carondelet

IL sera vendu SAMEDI, le 2 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 7 avril 1866, pour compte de la succession ci-dessus mentionnée, dossier No 25,471—

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse Ste-Hélène (Louisiane), contigu au "New-Orleans, Jackson and Great Northern Railroad," attenant la ville de Tangipaho, [illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE dans la ville de Carrollton, Paroisse Jefferson, désigné par le No 229 A, sur un plan de B. F. Nichols, architecte, le 17 mai 1855, [illegible]

Grande Ile de Barataria.

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés sur la Grande Ile de Barataria, [illegible]

Cette adjudication étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue au plus haut enchérisseur, sans réserve, [illegible]

Actes de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu des États-Unis.

Vente par le Maréchal des États-Unis.

R. PATTERSON contre MEDORA A. McGEE et al.— No 3,645.

A la Cour de Circuit des États-Unis pour le Sixième Circuit et le District Oriental de la Louisiane—[illegible]

[illegible]

[illegible]

VENTE IMPORTANTE

DE

[illegible]

TERRAINS de BATTURE,

situés dans le Premier et dans le Deuxième District de cette ville.

PAR VON ZINKEN & SULLY,

Léon Von Zinken, Encanteur de la Ville.

Bureau: rue Gravier, No 105 et 17 rue de l'Union.

En vertu de et conformément à l'ordonnance No 67 de la ville, nouvelle série, datée de la Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 11 mai 1866, il sera vendu, dans la salle du coin des

RUES ST-CHARLES ET GRAVIER,

SOUS L'HOTEL ST-CHARLES,

à partir de VENDREDI, 1er JUIN, 1866, à onze heures du matin, et tous les jours, à même endroit, et à la même heure, les propriétés de prix suivantes:

Toute cette partie de la Batture comprise dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Peter et Clay;

Dans les deux îlets compris entre les rues Conti, Douane, Clay, et Front;

Dans les deux îlets compris entre les rues Douane, Canal, Front et Wells.

Dans les sept îlets compris entre les rues Canal, St-Joseph, Front et Delta.

Dans les deux îlets compris entre les rues Notre Dame, St-Joseph, Delta et Water.

Conditions—Un cinquième comptant, en obligations échues et légales de la ville de la Nlle Orléans ou en billets du Trésor des États-Unis, le reste en paiements égaux, divisés, si on l'exige, en coupons d'un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les acquéreurs auront le privilège de payer comptant tous leurs billets ou une partie de leurs billets.

N B—Les paiements au comptant devront être faits au moment de l'adjudication.

Les actes de vente et tous les frais, y compris les timbres de revenu, pardevant W. J. Castell, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé au bureau de l'encanteur, où l'on peut se procurer des plans lithographiés.

14 mai

PAR BERNARD TURPIN.

Vente par catalogue:

d'Eaux-de-Vie, Vins, Fruits, Sardines, Huile d'Olives, &c.

Par BERNARD TURPIN, encanteur.

Bureau—No 87 rue Vieille-Levée.

JEUDI, 31 mai 1866, à 10 heures et demie du matin, au magasin des importateurs, MM. C. Cavaroc & Cie, rue Royale, No 114, entre St-Louis et Toulouse, pour divers consignations, les articles suivants:

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis

PAR R. M. MONTGOMERY.

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE de tout le grand stock de groceries ordinaires et de fantaisie, des magasins Nos. 30 et 32 de la rue Nouvelle-Levée.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

LE mardi 29 mai, à 10 heures, il sera vendu, aux magasins Nos 30 et 32, rue Nouvelle-Levée—

Le grand stock des dits magasins comprenant—

Café, Jambons, Thés, Vins, Liqueurs,

Fruits conservés dans des boîtes en ferblanc, Eaux-de-vie, Épices,

Articles en bois et en osier,

Viandes dans des boîtes en ferblanc,

Tabac à fumer et à chiquer.

Une grande variété de groceries ordinaires et de fantaisie, vins et eaux-de-vie de différentes marques et qualités.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, mardi, 29 mai, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, fauteuils à bascule, chaises à rayonnés, tables de centre à dessus en marbre, tables à rallonge, chaises en bois de rose, acajou et noyer, tapis de Bruxelles, glaces françaises, miroirs, ustensiles de cuisine, poêles, batterie de cuisine, &c., le contenu de plusieurs ménages particuliers.

—ÉGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et en osier.

Grande vente péremptoire de chevaux, mulets de trait, buggies, harnais, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 29 mai, à 11 heures, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—

Chevaux appareillés,

Beaux chevaux de selle et de harnais,

Beaux mulets de trait.

—Également—

Buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Huile de charbon—Huile de charbon.

50 barils huile de charbon, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 29 mai, à 10 heures, à l'entrepôt Mississippi, rue Fulton—

50 barils huile de charbon, en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor

Grande vente de chevaux, mulets et buggies, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 30 mai, à 11 heures, aux Montgomery Tattersalls, rue Gravier, Nos 213 et 215—

Chevaux appareillés,

Beaux chevaux de selle et de harnais,

Beaux mulets de tir.

—Également—

Buggies couverts et découverts, harnais, &c.

Conditions comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

PAR J. P. BOISSEAU.

Vente du fonds d'une boulangerie, à l'encan, le propriétaire se retirant de ce genre d'affaires.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau, rue Gravier, No 52.

IL sera vendu, mardi, 29 mai 1866, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Orange, entre les rues St Thomas et Religieuses—

Tout le fonds de la dite boulangerie, comprenant en partie: ustensiles, machines à biscuits, 15 barils farine, biscuits à l'eau à la crème, soda et autres, petits gâteaux gingembre, 200 barils et caisses vides, 1 wagon à ressorts, 1 charrette à ressorts, 1 lot de bois de chauffage.—Également: Deux excellents chevaux. La vente est positive et sans aucune réserve quelconque.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Limons! Limons! Limons!

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue Gravier No. 52.

IL sera vendu, aujourd'hui, à 11 heures, au magasin No 52, de la rue Gravier,—

100 caisses limons,

Pour le compte de qui il appartiendra

Conditions comptant, en billets du Trésor

Groceries! Groceries!

Pour clôre des consignations.

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur,

IL sera vendu, aujourd'hui, à 11 heures, au magasin No 52, de la rue Gravier,—Sucre, mélasse, farine, amidon, haricots, riz, fromage, morue, poivre, cornichons, chandelles, café, fruits dans des boîtes en ferblanc, vinaigre, vins, liqueurs, champagne,—pour clôre différentes consignations.—La vente se fera sans aucune réserve quelconque.

Conditions comptant, en billets du Trésor.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue l'a mis à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège d'un mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. [illegible]

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation [illegible]

LE TROTANIC DE PERSE, [illegible]

MALADIES SECRÈTES

MR GAUDOZ, Pharmacien de l'école de PARIS [illegible]

[illegible]

Copahu et Injection du Dr Ricord.

[illegible]

AVIS.

L. H. PERRET ayant ouvert son bureau, No 22, Passage de la Bourse, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Dans l'affaire Jean De Blois contre Edouard De Blois et Victor Martel Pesson, par l'entremise de son tuteur, Victor Pesson.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale No 42.

SAMEDI, 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu [illegible] en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] mai 1866, la propriété ci-après décrite et appartenant à ladite succession, savoir:

UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, etc., [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant [illegible]

Succession de dame Irma Nivette, épouse décédée de feu Théogène Barrois.

Vente pour effectuer un partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale, N 42.

JEUDI, 31 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Montegut, Royale (ci-devant Casacalvo), Clouet et Chartres (ci-devant Moreau) [illegible]

[illegible]

Vente pour cause de départ.

Maison rue de l'Esplanade entre Royale et Chartres: Maison en briques rue du Quartier près de l'encoignure Royale—. Deux beaux terrains bien entourés, à l'encoignure Marigny et Grands-Hommes, (maintenant Dauphine)

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 31 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, Royale, du Quartier et Chartres, [illegible]

[illegible]

EXCELLENT PLACEMENT.

Agréable Résidence, No 115 rue Toulouse—Jolie Maison avec attique, No 92 rue des Remparts, à côté de la Synagogue juive—Maison confortable pour une petite famille, située rue du Quartier, entre Remparts et St Claude.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI 2 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

[illegible]

PAR SOULE & COPPENS.

PAR SOULE & COPPENS

A. COPPENS, Encanteur.

Bureau, rue Royale, No 8.

JEUDI, 31 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, il sera vendu la propriété suivante:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 60, borné par les rues Casacalvo, Union, Force et Français. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

PAR R. SCOTT.

Machine à vapeur, Bouilloires, Moulin à gru, etc.

PAR R. SCOTT, encanteur.

MERCREDI, 30 mai, à 10 heures, sur les lieux, au No 149 de la rue Baronne, entre les rues Poydras et Hevia—1 machine à vapeur de la force d'environ 5 chevaux; 1 bouilloire 16 pi et 2 un piston; 1 bouilloire droite; 1 moulin à gru, de 17 pouces, de Burr et toutes les installations. Le tout devra être enlevé avant 10 heures, je vendredi, 1er juin, et aux risques des acquéreurs immédiatement après la vente. Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des États-Unis.

PAR FORSTALL & SPEAR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente positive et sans réserve, d'une propriété améliorée à Mandeville, Paroisse St-Tammany,

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J SPEAR, encanteur,

Bureau, No 16, Passage de la Bourse.

JEUDI, 31 du courant, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs au plus offrant et dernier enchérisseur, pour cause de départ—

Une certaine portion de terre dans la ville de Mandeville, paroisse St. Tammany, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor.

Acte de vente pardevant S. Magner notaire public aux frais de l'acquéreur.

Propriété formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, No 53, rue de la Douane.

IL sera vendu, jeudi 7 juin 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour le compte d'un premier acquéreur—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Grands-Hommes, Craps et Marigny. [illegible]

TERMES—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit pour des billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de leur date jusqu'au paiement. [illegible]

Acte de vente pardevant M. Madden, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Vente de Chevaux et de Mulets.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mercredi, 30 mai 1866, à la Presse Fire-Proof, au coin des rues Front Levee et Robin—

45 chevaux,

61 mulets.

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Par ordre du Col. G. G. SAUTELLE, Q. M. en chef.

E. J. STRANG, Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

Vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.

IL sera vendu, à l'enchère publique, sur la Levée, au pied de la rue St-Joseph, VENDREDI, 15 juin 1866, le matériel suivant, appartenant au chemin de fer militaire des États-Unis, appelé St-Joseph au Lac Pontchartrain—

4000 rails de chemin de fer formant environ 1,000,000 livres,

4 paires roues de chars

25 chaises en fer battu,

[illegible]

Les ventes commenceront à 10 heures du matin.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Par ordre du Col. G. G. SAWTELLE, Q. M. en chef

E. J. STRANG, Bvt. Lieut. Col. et A. Q. M.

AGENCE D'IMMIGRATION.

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. [illegible], annonce aux planteurs de la Louisiane et des États voisins, qu'il est chargé de l'agence [illegible]